

# REGLEMENT DU MARCHÉ

## Article 1 : Conditions d'inscriptions

Cette vente au déballage est strictement réservée aux particuliers et aux associations, à l'exclusion de tous professionnels ou ambulants, tirant des revenus réguliers de cette activité, sous condition de n'avoir pas participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. Nul ne pourra exposer sans avoir obtenu au préalable une autorisation délivrée par l'APAVIG, avec un numéro de place. Pour ce faire, une attestation d'inscription, complétée et signée, accompagnée du paiement correspondant au métrage linéaire souhaité ainsi que des justificatifs administratifs légaux devront être envoyés ou déposés le 25 juillet 2023 au plus tard à l'APAVIG. Tout défaut de renseignement, signature ou paiement rendra nulle la demande d'inscription. L'organisateur sera seul juge pour l'admission ou le refus d'inscription des participants, il se réserve le droit d'exclure un exposant selon la nature des objets exposés.

## Article 2 : Emplacement

L'organisateur sera l'autorité expresse en matière de désignation d'emplacement et seul gestionnaire de l'enceinte à partir de 17H. L'organisateur sera souverain dans la résolution des litiges. L'emplacement attribué sera soumis au dépôt d'une caution de 30€ (par chèque ou empreinte CB) et ce même emplacement devra être restitué propre et net, sous peine d'encaissement de la caution. Les résidus et emballages devront être emportés par chaque exposant. Il est interdit de louer, prêter, céder, vendre tout ou partie d'un emplacement ou de le négocier d'une manière quelconque.

## Article 3 : Véhicules

Un véhicule par portion de 6 mètres pourra stationner à proximité du stand dans la limite des places disponibles. Les camionnettes et véhicules supérieurs à 5 mètres de long ne seront pas admis : ils devront évacuer le site après déchargement. Aucun véhicule stationné sur un emplacement ne sera autorisé à circuler, ni à quitter le site, avant 23H00.

## Article 4 : Responsabilité

La responsabilité de l'organisateur ne pourra être recherchée en aucun cas. Les organisateurs déclinent toute responsabilité concernant les détériorations, vols, accidents ou dommages quelconques qui pourraient survenir aux objets et produits exposés, quelle qu'en soit la cause ou l'importance. L'organisateur sera déchargé de toute responsabilité en cas de contrôle administratif, pour toute inexactitude ou fausse déclaration de la part de l'exposant.

## Article 5 : Annulation

En cas d'absence de l'exposant, de désinscription, ou d'annulation en cas de force majeure du marché (météo, arrêté préfectoral ou municipal...), les droits de place et les frais de location de matériel ne sont pas remboursables.

Samedi 29 juillet 2023 à 18H



En nocturne

# MARCHÉ AUX PUCES VIDE GRENIERS

Renseignements et inscriptions :

[www.apavig.fr](http://www.apavig.fr)

03 88 67 32 23

Allée F. Mitterrand  
et Cours de l'Illiade



Simultanément

Fête Foraine

Buvette et restauration

Bal populaire



# ATTESTATION D'INSCRIPTION

## Je soussigné(e) :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ E-Mail : \_\_\_\_\_

Titulaire de la pièce d'identité N° : \_\_\_\_\_

Délivrée le : \_\_\_\_\_ Par : \_\_\_\_\_

N° d'immatriculation du véhicule utilisé : \_\_\_\_\_

## Déclare sur l'honneur :

Ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du code Pénal), que l'origine des objets personnels et usagés est régulière, et que je ne suis ni commerçant, ni professionnel ou ambulancier, tirant mes revenus de ce type d'activité.

**Réserve un emplacement** uniquement par portion de 3 mètres linéaires.

<input type="checkbox"/> 1	emplacement de base de 3 ml	=	17.00 €
+ <input type="checkbox"/> ...	portion de 3 ml supplémentaire à 15.00€	=	..... €

Soit un montant total de : ..... €

## Règle par :

- ° Chèque à l'ordre de APAVIG
- ° Espèces

Signature obligatoire : Le.....
------------------------------------

Le bulletin complété, les justificatifs et le paiement sont à envoyer au plus tard le 25 juillet 2023 à l'APAVIG : Pôle associatif de l'Illiade - 11 allée François Mitterrand - 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

# INFOS PRATIQUES

**Pas d'attribution de numéro de place, ni d'envoi de confirmation d'inscription avant le jour du marché.**

Le jour du marché, l'arrivée des exposants se fera au niveau de l'entrée du Parking du Centr'III (Auchan Supermarché) sur l'Allée François Mitterrand à partir de 17H.

**CAUTION DE 30€ OBLIGATOIRE (chèque ou empreinte CB) lors de votre arrivée**

**AUCUN VÉHICULE NE POURRA QUITTER LE SITE AVANT 23H00**



Apavig



www.apavig.fr



03 88 67 32 23

# PROGRAMME COMPLET

## Vendredi 21 - Samedi 22 - Dimanche 23 juillet :

Bal populaire : De 18H à 1H sur le Parvis de l'Illiade

Fête foraine : à partir de 17H (15H le dimanche) sur le Parking de l'Illiade

Terrasse éphémère avec buvette et restauration : De 18H à 1H sur le Parvis de l'Illiade

## Vendredi 28 juillet :

Marché des Créateurs et Producteurs : De 17H à 00H sur l'Allée François Mitterrand

Bal populaire : De 18H à 1H sur le Parvis de l'Illiade

Fête foraine : à partir de 17H sur le Parking de l'Illiade

Terrasse éphémère avec buvette et restauration : De 18H à 1H sur le Parvis de l'Illiade

## Samedi 29 juillet :

Marché aux puces : De 17H à 00H sur le Cours de l'Illiade et l'Allée F. Mitterrand

Bal populaire : De 18H à 1H sur le Parvis de l'Illiade

Fête foraine : à partir de 17H sur le Parking de l'Illiade

Terrasse éphémère avec buvette et restauration : De 17H à 1H sur le Parvis de l'Illiade

## Dimanche 30 juillet :

Johrmarik : De 17H à 00H sur le Cours de l'Illiade et l'Allée F. Mitterrand

Bal populaire : De 18H à 1H sur le Parvis de l'Illiade

Fête foraine : à partir de 15H sur le Parking de l'Illiade

Terrasse éphémère avec buvette et restauration : De 17H à 1H sur le Parvis de l'Illiade